RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ALCP CONSULTING
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 356 Rue du Pré Vert
42210 BELLEGARDE EN FOREZ
527 649 065 RCS SAINT-ETIENNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mars à dix-sept heures,

Monsieur PERRET Gérard
Demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 750 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune composant le capital social de la société ALCP CONSULTING.

Associé unique et gérant de ladite société,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 5 des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 356 Rue du Pré Vert 42210 BELLEGARDE-EN-FOREZ au [redacted] à compter de ce jour.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

> *« **Article 5 – Siège social***
> *Le siège de la Société est fixé à :*
> [redacted] »

Le reste de l'article reste inchangé

DEUXIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par l'associé unique.

Monsieur Gérard PERRET
Le Gérant